



## COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DE MONTAGNY LES BEAUNE SEANCE DU JEUDI 1<sup>ER</sup> JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept le premier juin , à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Richard ROCH, Maire.

Etaient présents : M. Richard ROCH, Mme Sylvia GAUTHERON, Mme Bernadette VALLET, M. Laurent PELLETIER, M. Alain CARION, Mme Anne-Lise DENEUVE, M. Guillaume DURAND de GEVIGNEY, M. Roland DAVID, Mme Brigitte LACROIX, M. Marcel RIOND, M. Michel BLIN, Mme Frédérique DEVIGNE, M. Thierry EUVRARD, M. Jean-François GROUD, M. Nicolas DE DEMO.

Secrétaire de séance : M. Guillaume DURAND de GEVIGNEY

Après avoir approuvé la séance du 27 avril 2017, le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

M. le Maire propose à l'assemblée, qui accepte, d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :  
« Demande de secours d'urgence »

### **INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL**

Dans le cadre de sa délégation, M. le Maire informe :

- qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune, à l'encontre de la parcelle cadastrée A 1142 constituant le lot n° 13 du lotissement « Le Clos des Ruches ».

### **DELIBERATIONS**

#### **1 – CONVENTION POUR TELETRANSMISSION DES DELIBERATIONS ET ACTES REGLEMENTAIRES**

Considérant les instructions de l'Etat en ce qui concerne le déploiement de la dématérialisation et du contrôle des actes administratifs et des documents budgétaires, le Conseil Municipal DECIDE de la transmission dématérialisée des actes et des documents budgétaires via la plateforme @actes et AUTORISE le Maire à signer une convention avec la Préfecture de Côte d'Or. DECIDE de retenir l'opérateur « Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté (anciennement GIP e-bourgogne) qui propose ce service inclus dans la cotisation annuelle et d'acquérir un certificat d'authentification pour un montant de 145 € HT pour 3 ans.

#### **2 – ESTIMATION DU SERVICE DES DOMAINES ET ACQUISITION DE TERRAIN**

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a sollicité le service des Domaines pour l'estimation de la parcelle cadastrée ZA 224 située rue de Beaune faisant partie de la succession de M. GAGNEROT Marcel. La valeur vénale est estimée à 75 000 € avec une marge de négociation de 15 %. D'autre part, M. Le Maire informe qu'il a fait chiffrer le coût de la viabilisation de cette parcelle en deux lots à bâtir. Le Conseil Municipal DECIDE de se porter acquéreur de cette parcelle sur la base de l'estimation des Domaines, CHARGE le Maire de la négociation et ACCEPTE les devis de viabilisation, sachant que les travaux devront être faits rapidement, si la transaction aboutit, avant les travaux de rénovation de la RD 113 prévus en septembre 2017.

### **3 – PROJET ENTREE SALLE DES FETES**

Décision ajournée

### **4 – RESULTAT ETUDE ACOUSTIQUE**

M. le Maire donne le résultat de l'étude acoustique qui a été réalisée pour la salle des Fêtes. Cette dernière laisse apparaître un manque d'isolation acoustique notamment de la toiture. Le Conseil Municipal CHARGE le Maire d'obtenir de plus amples informations pour la recherche de solutions. En attendant, le limiteur de bruit sera réglé à la baisse.

### **5 - ETUDE DE DEVIS**

- **Réfection cour de la mairie** : Par 8 voix, le Conseil Municipal DECIDE de ne pas modifier les piliers et le portail de l'entrée et de refaire uniquement la cour en béton désactivé. Le portail sera maintenu fermé mais pas verrouillé afin de permettre l'accès libre aux nouveaux tableaux d'affichage, en dehors des heures d'ouverture de la mairie.
- **Remplacement lampe vidéoprojecteur** : ACCEPTE un devis de 245.05 € TTC pour le remplacement d'une lampe sur un vidéoprojecteur à l'école.
- **Installation nouveaux panneaux de basket** : ACCEPTE un devis de 1 806.00 € TTC pour l'installation des nouveaux panneaux de basket qui sera vérifiée par la suite par un bureau de contrôle.
- **Interphone école** : DECIDE l'installation de deux interphones vidéo pour le portail d'entrée de l'école qui doit être fermé à clé en permanence.
- **Réfection salle des associations** : Suite aux travaux de changement des menuiseries, ACCEPTE un devis de 3 082.92 € pour le raccord des embrasures des fenêtres et la réfection des murs de la salle des associations Et DECIDE de faire installer un placard mural en complément.
- **Voirie** : En vue de la demande de subvention 2018, des estimations seront demandées pour les réfections suivantes :
  - . Rue du Champ Derrière
  - . Rue des Ormeaux
  - . RD 113 Rue de Bligny (pose de regards et bordures) si le département envisage la réfection de la chaussée en 2018 comme cela a été envisagé.

### **6 – CHEQUES JEUNESSE**

Le bilan des chèques jeunesse pour la saison 2016/2017 est le suivant :

- Nature et Sentiers : 80 € (2 enfants)
- Voile Libre : 120 € (3 enfants)
- 

### **7 – REMBOURSEMENT GROUPAMA**

Le Conseil Municipal ACCEPTE le remboursement de 1 815.12 € pour le remplacement du candélabre accidenté rue de l'Eglise.

## **8 – DEMANDE DE SECOURS D'URGENCE**

M. le Maire ne PARTICIPE PAS au débat ni au vote et CONFIE la présentation de ce dossier à Mme Sylvia GAUTHERON, Adjointe. La commune a reçu un dossier de l'Accueil Solidarité et Famille de Beaune concernant une demande de secours exceptionnel de 150 € afin d'aider au paiement du loyer, pour un couple de la commune en difficulté passagère. Considérant que cette aide peut être « un coup de pouce » à cette famille pour redémarrer avec une situation financière plus saine, par 9 VOIX POUR, DECIDE d'accorder cette aide exceptionnelle de 150 €.

## **9 – AFFAIRES DIVERSES**

Le Conseil Municipal,

- EST INFORME que la 2<sup>ème</sup> réunion pour le fleurissement est prévue le 20 juin prochain et que le jury visitera la commune entre le 17 et le 20 juillet.
- EST INFORME que l'association BMX souhaite arrêter son activité. La commune récupérera donc le terrain mis à leur disposition.
- PREND CONNAISSANCE d'une lettre de remerciement de la part des enfants pour le versement de la participation à leur séjour à la ferme d'Aulot.
- EMET un avis favorable à l'installation d'une boutique itinérante (viande/fromages/légumes biologiques) une fois par semaine au Bourg et au hameau « Le Poil ».
- EMET un avis favorable à l'installation d'un camion pizza le vendredi soir Place de l'Eglise.
- Suite à des incidents sur le terrain multisports, il est rappelé que l'accès est réservé en priorité aux jeunes de la commune.

Prochaine réunion : jeudi 29 juin 2017 à 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,  
Richard ROCH